

Hospitalisation d'un adolescent

Compétence 1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- Accueillir le patient et l'installer dans sa chambre.
- Présenter au patient et aux adultes l'accompagnant les règles et l'organisation du service (horaires des repas, autorisations, visites, téléphone...).
- Expliquer les conditions d'hospitalisation et le déroulement de la prise en charge (semaine de séparation éventuelle, permissions...).
- Recueillir auprès du patient (en fonction de son état clinique) et des adultes référents les éléments de son histoire (antécédents d'hospitalisation, traitement habituel, consommation de drogues, d'alcool, sommeil, appétit), observer sa symptomatologie (diagnostic, mesures préventives : par exemple, devant un patient exprimant un refus de soins, surveiller le risque de fugue et d'hétéro-agressivité).
- Rechercher auprès de l'entourage des éléments sur le degré d'autonomie du patient (toilette, prise du traitement, repérage spatio-temporel).

Compétence 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

- Il est important de vérifier l'adéquation entre les activités thérapeutiques proposées au patient et ses capacités et besoins.
- Rendre visite régulièrement au patient en lui donnant des repères (date, heure, déroulement de la journée), l'encadrer dans sa participation à la vie du service (activités thérapeutiques, repas) afin d'éviter tout débordement. Ne pas hésiter à recadrer calmement mais fermement.

- Chez les adolescents, le recours à l'agir est au premier plan. Il est important de pouvoir prévenir les passages à l'acte. Si on doit reprendre un adolescent, il faut le faire à l'écart du groupe, sur un ton calme et en n'hésitant pas à s'appuyer sur les règles du service afin d'éviter une confrontation duelle (ex. : à un adolescent qui voudrait fumer dans le service, rappeler qu'il est dans un hôpital où le règlement stipule qu'il est interdit de fumer, et ce pour tout le monde).

Compétence 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique ou thérapeutique

- Administrer le traitement en vérifiant la prise effective.
- Expliquer les buts du traitement, surveiller et prévenir les effets secondaires.
- Évaluer l'efficacité du traitement sur la symptomatologie (ex. : tristesse de l'humeur dans le cadre d'un traitement antidépresseur).
- Surveiller régulièrement la tension artérielle, la température.
- Les entretiens infirmiers permettent d'instaurer une relation de confiance avec le patient, d'aborder avec lui sa maladie, la nécessité d'un suivi, d'un éventuel traitement au long cours. En début de carrière, lorsque la différence d'âge est ténue entre le soignant et le patient, l'adolescent investit parfois le soignant comme « un(e) grand(e) frère/sœur » et il faut être vigilant à garder une certaine distance (familiarité...).
- Transmettre les informations relatives aux soins et aux activités en faisant une synthèse claire.
- Pointer les capacités de socialisation et d'autonomie, l'intégration et la place dans le groupe d'adolescents.

Compétence 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- Aider le patient à repérer et reconnaître les symptômes de sa maladie (ex. : troubles du sommeil dans le cadre d'un trouble de l'humeur).
- Expliquer l'ordonnance (horaires des prises) et les buts du traitement au patient et à sa famille.
- Soutenir l'adolescent dans son autonomisation pour ses soins (prise de rendez-vous, prise du traitement...).
- Favoriser une bonne hygiène de vie (horaires de coucher fixes, pas de consommation de tabac, d'alcool ou de drogues, pratique d'une activité sportive).

Compétence 6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin

- Adapter sa communication en fonction de l'état du patient.
- Lors de l'administration du traitement, rechercher son consentement dans la mesure du possible mais sans que cela retarde les soins et/ou mette le patient en danger.
- Expliquer au patient les éventuels facteurs déclenchants de sa maladie (ex. : consommation de drogues pour les bouffées délirantes aiguës).
- Donner des informations à la famille, expliquer les soins mis en œuvre et le but recherché. Les liens familiaux entre l'adolescent et sa famille peuvent être compliqués. Juridiquement, l'adolescent est un mineur, sous la responsabilité de ses parents; cependant, il peut et a le droit de déposer des éléments de son histoire sans que ses parents en soient informés (sauf s'il est en danger). Il faut rechercher son consentement pour les soins donnés.